L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 5 FEVRIER 1893.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 188 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LEÇONS D'ESPAGNOL.

AUX personnes parlant le français et vouloir l'apprendre. S'adresser par lettres, à M. Auguste Dardier, bureau de l'ABEILLE. 31 jan—6f

DEMANDES.

ON demande un apprenti intelligent, parlant le Français et l'Anglais. 40 rue St. Louis. 5 fév—

ON demande—Une personne blanche pour le ménage et la couture. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 228 St-Claude. 3fév—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Un bon magasin de tailleur avec une bonne clientèle; un excellent placement pour une personne connaissant le métier. S'adresser Jos Brandner, No 34 rue Bourbon. 22 janv—au 5 fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Gerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,084—Division A. Attendu que George T. Gerson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Thomas Gerson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 fév—5 9 14 Greffier.

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,092—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, un avocat nommé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE
3 fév—3 7 12 Greffier.

Succession de Mary Stroseneberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,958—Division D—Attendu que John B. Vinet administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Stroseneberg, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
1er fév—1 5 10 Greffier.

John H. Wendig vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,749—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kirsch, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
31 janv—31—fév 4 9 Greffier.

Succession de Lizzie Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,956—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Toby Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 janv—27 31 fév5 Greffier.

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,608—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE,
1er fév—1 5 10 Greffier.

Succession de Letitia McMahon, née Byrnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Letitia McMahon, née Byrnes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
1er fév—1 5 10 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans. No 37,424—Division D.—Ordre de Cour.—H. Kern & Sons vs leurs créanciers.—Aux créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son et tous autres intéressés dans cette affaire. Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern et des dits membres sera convoquée et se tiendra par devant Joseph N. Wolfson, Esq. notaire, à son bureau No 6 rue Carondelet, commencant LUNDI, 6ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application des insolvables pour une décharge de leurs dettes, d'être un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées.

Nouvelle Orléans, 3 février 1893.
Par ordre de
N. H. EIGHTOR,
JAS. D. RANKIN, Juge,
Député-Greffier. 5 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 34 029—Division A.—Edward E. Sweeney vs ses créanciers—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire Edward E. Sweeney soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire en son bureau dans la Maison Morris, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 20me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et qu'à dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 2 février 1893.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—5f au 20 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans. No 37,976—Division A.—Thérèse Hoffman vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Thérèse Hoffman, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John K. Legler Esq. notaire, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le 16me jour de février 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que les créanciers de la dite pétitionnaire soient dûment avertis de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
14 jan—5f au 10 fév

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 19 Ja., 31 lots gagnants y ont été vendus.
Aucun vendu à un lot de $1,000
E. J. LANNES,
Coin des rues Camp et Gravier.
Nlle Orléans. Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 4 FEVRIER—CLASSE No 130
Tirage de 4 heures P. M.

N	O	N	D	A	B	L	E	S	T	A	T	E
44	24	66	15	21	22	26	49	69	20	55	16	57

Les tirages ci-dessus, publiés dès tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 4 février 1893—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages du mois de Mars et Septembre ont lieu tous les autres six mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remboursés depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt règlement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses ordres, s'exécutent. Et bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
M. A. Dabadie

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

ACADEMIE MUSICALE DE QUADRILLES
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE ORLEANS.
MARDI, 7 FEVRIER 1893

GROS LOT:

$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100	20,000
300 Lots de	50,	15,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60,	6,000
100 Lots de	40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$90, soit	$19,980
999 Lots de	$90,	19,980
9,434 Lots ou nombre de		$263,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS
FRAIS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous enverrons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à notre correspondante.
Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Bonnes Endresses en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais nouveaux.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré a son numéro sorti payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. H. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se poser en conséquence pour avoir BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres qu'on voudrait leur donner en lieu nommé.

BANQUES.

Banque Nationale de l'Etat.
ETAT SEMI-ANNUEL
NLLE ORLEANS, 20 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demandes	$334,228 80	
Prêts à échéances	835,761 36	
Souscriptions, garanties et non garanties	28,791 39—	1,228,781 55
Bons des E. U.	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane	243,750 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	60,625 00	
Autres sécurités	14,729 92—	368,104 92
Meubles et installations		2,978 18
Maison de banque		30,000 00
Autres propriétés foncières		12,268 27
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis		3,000 00
Items comptant		189 90
Dû par les agents de réserve de New York, à savoir:		
Banque de New York N. B. A.	$78,265 09	
National Park Bank	37,427 68	
Seaboard National Bank	53,389 06	
Banque Nationale des Etats-Unis	42,584 18	
Dû par d'autres banques et banquiers	75,356 49	
Chèques étrangers	32,572 65	
Espèces	182,425 50	
Billet legal tender	130,860 00	
Billets des banques nationales	7,320 00	
Monnaie courante fractionnaire	1,927 64	
Chèques pour le Clearing House	140,851 00—	782,640 40
Total		$2,468,233 62

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		132,463 07
Dividendes non payés		2,074 00
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 1 janvier 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dû à des individuels sujet à chèque	$1,507,180 71	
Demande certificats de dépôt	18,357 32	
Dû aux banques et banquiers, sujet à chèques	288,653 52—	1,809,191 55
Bills payables		37,500 00
Total		$2,468,233 62

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEPPER, Vice-Président.
CHAS. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier

Assermenté et signé pardevant moi ce 21me jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE,
23dec—23 au 8jan Notaire.

Etat de situation semi-annuel
DE LA
UNION NATIONAL BANK
De la Nouvelle-Orléans.
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demandes et escomptes		$1,485,780 97
Bons des Etats-Unis	$50,000 00	
Primes sur les mêmes	6,500 00	
Bons à primes de la Nlle Orléans et autres actions et bonds	314,606 27—	371,106 27
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorerie des Etats-Unis	$2,250 00	
Change domestique	218,863 35	
Change étranger	83,953 19	
Comptant	233,096 26	
Chèques pour le clearing house	273,404 55—	810,567 35
		$2,883,254 59

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Fonds de surplus	$150,000 00	
Profits non divisés	13,670 47	163,670 47
Dividendes payable le 2 janvier		20,000 00
Circulation		41,100 00
Dû à des déposants et banquiers		1,702,040 21
Dû à des banques étrangères		434,034 75
En escomptes		19,389 16
		$2,883,254 59

CARL KOHN, Président,
S. HALAKON, Vice-président,
A. LABARTHE, Caissier.
3 janv—1f

Etat de situation trimestriel
—DE LA—
New Orleans Canal and Banking Company.
A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31me jour de décembre 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières		$93,556 00
Bons de ville et autres		109,415 00
Actions		28,746 50
Prêts et escomptes:		
Prêts à échéance	$569,388 54	
Prêts et escomptes, dates d'échéance	1,622,949 09	2,192,337 63
Papiers suspendus, évalués à		1,362 94
Prêts sur demande	$1,251,033 27	
Change à vue	201,891 65	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échange du Clearing House	999,343 47	2,452,268 39
Total		$4,971,680 46

PASSIF.

Capital payé		$1,000,000 00
Surplus		300,000 00
Profits non divisés		172,067 38
Dividendes non payés		37,106 00
Dépôts à retirer contre chèques		3,453,942 08
Circulation		8,565 00
Total		$4,971,680 46

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé devant moi ce 1 trente-unième jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE, Notaire Public.
1er janv—1f

Etat Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 31 janvier 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières	$144,440 66	
Bons et actions	39,784 62	
Prêts escomptés	852,917 32	
Prêts et escomptes échéance	277,433 88	
Dû par banques et banquiers	5,812 24—	$1,318,388 62
Prêts sur demande	$345,320 92	
Echange, étranger et national	549,12 98	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	342,944 29—	743,177 59
		$1,264,566 21

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits indivis	79,551 —	$459,751 94
Dû aux déposants		804,814 27
		$1,264,566 21

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour de janvier 1893.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct; à savoir: $343,944 29.
JH. LOMBARD,
EUCLID BORLAND,
ERNEST PLAGUE,
PETER TORRE.
1er fév—1f

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de John Lex et Cecelia Bimessmer, sa femme décédée.

No 37,399.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la Bourse de l'Encan, de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îl. 38, borné par les rues Magistrat, Waraw, Havane et Vertu, désignés par les Nos 19, 11, 13, 15, 17 et 45 Waraw, et mesurant ensemble: Le lot No 19 mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat, sur 240 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur; le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Magistrat, sur 221 pieds 5 pouces sur la ligne de lot No 19, sur 200 pieds 4 pouces sur la ligne de lot No 12; le lot No 12 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat et 179 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur. Le lot No 14 mesurant 32 pieds de face à la rue Waraw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16, formant l'accoupure des rues Waraw et Magistrat, a 30 pieds de face à la rue Waraw, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent doit être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 19 25—1 9 15 23 fév

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage à Deux Corps de Logis
TOUJOURS BIEN LOUÉ.

Nos 333 et 333 1/2 rue Derbigny,
entre Colomb et Gaiennie.

Pour Hypoteque ou Partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI, 8 février 1893, à midi, à la Bourse de l'Encan, de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage à deux corps de logis, bien situé et prodemment, Nos 333 et 333 1/2 rue Derbigny, entre Colomb et Gaiennie, avec toutes les bâtisses et mansardes dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée, allée double sur 3 côtés, cuve, arrière-cour, etc. Le lot mesure 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face sur une profondeur de 100 pieds, après un nouveau chaux du côté droit de la rue Derbigny. La propriété rapporte $264 par an.

Conditions. Un moitié en plus comptant et le reste à un an de crédit, avec 10 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Dericourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan et 5 fev

ANNONCE JUDICIAIRE

La résidence à deux étages bien située, No 505 rue Magasins,
ENTRE LES RUES RICHARD ET ORANGE.

Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

No 33,694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La désirable résidence en bois à deux étages, No 505 rue Magasins, entre Richard et Orange, et Lot attenant borné par les rues Camp et Félicité. Premier District de cette ville, retirée du trottoir et ayant double galerie de façade, vestibule au dessus et au-dessous, salon, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au dessous, et deux chambres à coucher confortables et mansardes au dessus, citerne, hangar, arrière cour, etc. Le lot est désigné comme ayant mesuré ou montré plus de 50 pieds de front sur la rue Richard du terrain nécessaire pour portion de terre composé de la totalité du lot No 3 et d'une moitié du lot No 2, sur un plan de Jules Thompson, arpenteur, voyer de la municipalité No 2 de cette ville, daté 23 avril 1846 et mesurant plus ou moins 30 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Magasine sur 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant en arrière à une allée commune de 5 pieds de largeur et ayant 7 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Félicité à la rue Orange; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant. Près des marchés, écoles et églises, rue pavée en bloc carré, chemin pavé et trottoir.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit pour billets notaires payables par parties et lieu de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être toutes assurées à la police transférée au porteur du billet, et toutes autres clauses de garant es usuelles; dépôt de 10 pour cent comptant lors de la vente. Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 19 25—1 9 15 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le plaisant cottage double en briques, avec deux étages dans le fond,
Nos 28 et 28 1/2 rue St-Ferdinand,
Entre les rues Decatur et Chartres.

Succession de Phillip Paul Chabert.

No 36,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la

BOURSE D'ENCAN DE L'HOTEL ST CHARLES,

il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre et un jugement rendus le 13 janvier 1893, et signés le 9 janvier 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en brique bien situé, avec bâtisse à deux étages détachée à l'arrière, Nos 28 et 28 1/2 rue St Ferdinand, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse à l'arrière, 2 étages, double allées de côté et une arrière cour, bien carrelée. Le lot est désigné par le Nos 1 et 2 de la rue de Chartres, et mesure 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face sur une profondeur de 100 pieds, après un nouveau chaux du côté droit de la rue St Ferdinand. La propriété rapporte $264 par an.

Conditions. Un moitié en plus comptant et le reste à un an, avec 10 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Dericourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan et 5 fev

ANNONCE JUDICIAIRE

La résidence à deux étages bien située, No 505 rue Magasins,
ENTRE LES RUES RICHARD ET ORANGE.

Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

No 33,694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La désirable résidence en bois à deux étages, No 505 rue Magasins, entre Richard et Orange, et Lot attenant borné par les rues Camp et Félicité. Premier District de cette ville, retirée du trottoir et ayant double galerie de façade, vestibule au dessus et au-dessous, salon, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au dessous, et deux chambres à coucher confortables et mansardes au dessus, citerne, hangar, arrière cour, etc. Le lot est désigné comme ayant mesuré ou montré plus de 50 pieds de front sur la rue Richard du terrain nécessaire pour portion de terre composé de la totalité du lot No 3 et d'une moitié du lot No 2, sur un plan de Jules Thompson, arpenteur, voyer de la municipalité No 2 de cette ville, daté 23 avril 1846 et mesurant plus ou moins 30 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Magasine sur 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant en arrière à une allée commune de 5 pieds de largeur et ayant 7 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Félicité à la rue Orange; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant. Près des marchés, écoles et églises, rue pavée en bloc carré, chemin pavé et trottoir.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit pour billets notaires payables par parties et lieu de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être toutes assurées à la police transférée au porteur du billet, et toutes autres clauses de garant es usuelles; dépôt de 10 pour cent comptant lors de la vente. Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 19 25—1 9 15 23 fév

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence centrale et commode en briques à deux étages, No 268 RUE CARONDELET,

Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La résidence en briques à deux étages centralement située, No 268 rue Carondelet contenant vestibules au premier et au rez-de-chaussée, salons doubles, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au rez-de-chaussée, chambres à coucher confortables et galerie, chambres au premier, citerne, 36 pieds 7 pouces 3 lignes de l'argeur à la ligne du fond sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et est composée de deux portions de terre, une, la plus rapprochée de la rue Calliope étant désignée par la lettre B, sur un croquis du 11 M. Hennan, voyer, daté du 10 juin 1898 et annexé à un acte pardevant M. C. Boulat, notaire public, daté le 24 juillet 1888, et l'autre, sur ledit croquis par la lettre A, sur un croquis de C. Schander, voyer, daté le 26 avril 1886, annexé à un acte passé pardevant C. T. Soulat, notaire public, le 10 juin 1886. Confortablement bâtie, convenable au centre des affaires et ayant de grands terrains, rendant la propriété extrêmement désirable et de valeur permanente.

Conditions.—La moitié ou plus comptant et le balance à 1 ou 1 et 2 ans pour billets portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée aux porteurs des billets. L'acte devra contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation et toutes autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et aura droit de percevoir les loyers et de locations à partir du 1er mars 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Henry Lafitte, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

28 jan—29—fév 1 5 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en bois à deux étages.

No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de C. B. Buddecke.

No 37,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—F. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 177 rue Carondelet—MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 16 décembre 1892, et signé le 23 décembre 1892, par l'Hon. Geo. G. King, juge de la cour sus-dite, Division B, dans l'affaire mentionnée plus haut, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La belle résidence en bois bien bâtie, à deux étages, No 169 Avenue Washington, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Camp et Chestnut. Elle est retirée du trottoir, avec une belle grille en fer, le pavage de briques, double galerie de façade, vestibule au dessus et au-dessous, salon, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au dessous, et deux chambres à coucher confortables et mansardes au dessus, citerne, hangar, arrière cour, etc. Le lot est désigné comme ayant mesuré ou montré plus de 50 pieds de front sur la rue Camp du terrain nécessaire pour portion de terre composé de la totalité du lot No 3 et d'une moitié du lot No 2, sur un plan de Jules Thompson, arpenteur, voyer de la municipalité No 2 de cette ville, daté 23 avril 1846 et mesurant plus ou moins 30 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Magasine sur 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant en arrière à une allée commune de 5 pieds de largeur et ayant 7 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Félicité à la rue Orange; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant. Situé dans le Quatrième District de cette ville, une charmante résidence et mes-veilleuse place.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à un an de crédit, le tout par billets opotéalement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être toutes assurées et la police transférée au porteur du billet, et toutes autres clauses de garant es usuelles; dépôt de 10 pour cent comptant lors de la vente. Actes de vente pardevant Fred.